



RENTRÉE SCOLAIRE 2024/2025 à Fort-de-France



Ville de Fort-de-France



LES ÉCOLES DE FORT DE FRANCE

Les écoles à Fort de France

1- Les écoles de Fort de France

	Nombre d'écoles
Ecoles élémentaires	17
Ecoles primaires	12
Ecoles maternelles	17
Total	46

L'Evolution des effectifs

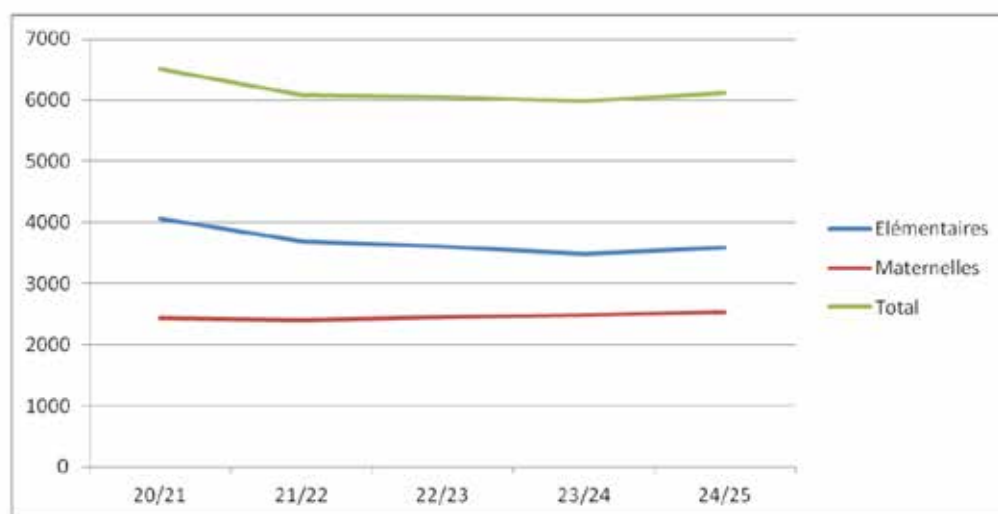
Les effectifs pour l'année scolaire 2024/2025 sont susceptibles d'être modifiés, compte tenu du fait que les inscriptions se poursuivent et que toutes les radiations ne sont pas encore prises en compte.

	20/21	21/22	22/23	23/24	24/25
Ecoles élémentaires	4060	3686	3603	3493	3587
Evolution Elémentaire	-1.4%	-9.2%	-2.2%	-3.0%	+2,6%
Ecoles maternelles	2442	2405	2446	2486	2540
Evolution Maternelle	-7.2 %	-1.5 %	+1.7 %	+1,6 %	+2,1%
Totaux	6502	6091	6049	5979	6127
Evolution Totale	-3.7 %	-6.3 %	-0.7%	-1,1%	+2,5%





Courbe de l'évolution des effectifs



Cette rentrée 2024, pour les élémentaires, nous constatons une augmentation des effectifs. Pour les maternelles, la progression des effectifs, déjà observée, se poursuit.

**Nombre d'ouvertures de classe pour la rentrée 2024/2025
(sur décision du rectorat) : 2**

Nombre de fermetures de classe pour la rentrée 2024/2025
(décision du rectorat) : 10

La moyenne d'enfants par classe sur la Ville de Fort de France :

- Ecoles maternelles : 18,68
- Ecoles élémentaires : 18,30

RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEILS DE LOISIRS

Personnels affectés sur les écoles de la Ville

- Concierges et gardiens : 44
 - ATSEM : 100
 - Agents de Service Ecole et Cantine : 203
- Le nombre total d'agents est de : 347

La Restauration scolaire et la garderie

À souligner :

- Le paiement en ligne doit être privilégié
- L'inscription est obligatoire pour accéder aux services de cantine et garderie. Les inscriptions et paiements doivent être régularisés avant fréquentation.

Participations familiales : tarifs en vigueur à partir de la rentrée 2024-2025 pour la cantine scolaire - pause méridienne - garderie

Quotient 1 : 2,30 € (0€ à 300,00 €)

Quotient 2 : 2.50 € (301,00€ à 501,00 €)

Quotient 3 : 3.00 € (502,00 € à 751,00 €)

Quotient 4 : 3.30 € (752,00 € à 1028,00 €)

Quotient 5 : 3.50 € (+ de 1 028,00 €)

Garderie : 22 € par mois

Les paiements sont effectués un mois à l'avance.

Nos Accueils de loisirs : Mercredis, Petites et Grandes vacances

L'accueil en centre débutera le 11 septembre 2024.

Date d'inscriptions en guichet à compter du 20 août 2024.

Date de paiement avant le 28 août 2024

À souligner :

- Il est demandé aux parents dont les enfants ont fréquenté le Centre de loisirs du mercredi l'année scolaire dernière de privilégier l'inscription en ligne sur Portail famille.

- Les premières demandes d'inscription sont traitées en guichet afin de constituer le dossier
- Seuls les enfants inscrits bénéficieront de l'accueil au centre de loisirs.

Participation familiale dans les accueils de loisirs

Quotient 1 : 6.00 €	(Quotient familial : 0 à 500 €)
Quotient 2 : 7.50 €	(Quotient familial : 501 à 900 €)
Quotient 3 : 15.50 €	(Quotient familial : 901 à 1028 €)
Quotient 4 : 18.50 €	(Quotient familial : plus de 1028 €)

La Modernisation de la gestion des écoles : développer des Outils Numériques en milieu scolaire

Les états de présence des élèves durant le temps péri et extra scolaire seront désormais dématérialisés dès le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2024-2025.

Ce projet de pointage dématérialisé simplifiera et améliorera les procédures d'enregistrement des présences des enfants fréquentant les écoles de la Ville de Fort-de-France durant le temps périscolaire et extra-scolaire, organisé par la Caisse des Ecoles.

La remontée des présences se fera en temps réel grâce à l'utilisation de tablettes mises à disposition du personnel chargé d'effectuer le pointage.

Ce système de pointage a fait l'objet d'un co-financement de la CAF Martinique à hauteur de 80%, en réponse à un appel à projet lancé en 2023.

Les avantages pour la Collectivité et pour les parents :

- La mise à jour quotidienne des états de présence sur le portail famille pour une facturation plus juste pour les parents
- l'amélioration du traitement et de la transmission des données pour faciliter le calcul des subventions CAF en limitant les intermédiaires
- L'assurance de la transmission d'une information fiable, sécurisée et rapide
- La réduction des frais de fonctionnement : Absence de papier et de vague-mestre.



Le développement des compétences Numériques : un Socle Numérique de Base pour les écoles

En 2022, un « socle numérique de base » a été proposé aux 29 écoles élémentaires de la Ville.

Ce socle a été défini dans les états généraux de l'Education comme un ensemble d'équipements devant être présent dans chaque établissement scolaire du territoire pour permettre l'accès et l'interaction avec des contenus numériques éducatifs à l'ensemble des élèves et des personnels éducatifs.

Un bilan positif du déploiement a été souligné par le Directeur Académique aux Numériques du Rectorat de la Martinique ainsi que les Enseignants aux Ressources et Usages Numériques des trois circonscriptions de Fort de France.

Ce projet a permis aux équipes pédagogiques de développer des pratiques numériques dans les salles de classe surtout avec un réseau local satisfaisant en bande passante.

De ce fait, la poursuite du Socle Numérique de Base permettra d'atteindre le quota national en équipement numérique tant pour les écoles élémentaires que pour les écoles maternelles :

- 1 valise numérique pour 4 salles de classe
- 1 vidéo projecteur par salle de classe
- Déploiement d'un réseau local sur les 18 écoles maternelles.

Cette stratégie du numérique en milieu scolaire vise à relever ces défis :

- Renforcer la coopération entre les acteurs de l'éducation, y compris les agents municipaux (ATSEM - ASEC)
- Fournir aux enseignants et agents municipaux des outils numériques permettant de mettre davantage le numérique au service de la réussite des élèves,



mais également fournir un service public plus efficace

- Développer l'accessibilité, la qualité et l'écoresponsabilité des outils informatiques pour simplifier le travail des agents et ainsi accroître la qualité du service rendu.

Le financement de ce projet pourrait être réalisé dans le cadre du Plan de Convergence Etat - CTM.

Création et installation d'une Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) à l'école élémentaire de Dillon D, Louis Moïse en partenariat avec le Rectorat Martinique et l'Association Martinique Autisme

La Ville de Fort-de-France a la volonté manifeste de contribuer à l'accueil et à la prise en charge de tous les enfants, y compris de ceux pour lesquels il est indispensable d'adapter les structures et de créer les conditions optimales au regard de leurs besoins spécifiques. L'UEEA y répondra pour les enfants touchés par les troubles du spectre autistique.

L'UEEA est une classe externalisée dédiée à l'accueil des élèves avec troubles du Spectre Autistique. Il s'agira de la 1ère ouverture de la sorte sur le territoire de la Ville. Ceci résulte du fort partenariat entre la Caisse des écoles, l'Education nationale et Martinique Autisme.

Il s'agit là d'une nouvelle scolarisation pour ces enfants, dans un milieu ordinaire. Par cette action, notre Ville poursuit son soutien aux familles.


L'UEEA est implantée en milieu scolaire ordinaire. Sa création vise à offrir une poursuite de scolarité dans le premier degré, en diversifiant les modalités de scolarisation possibles. Les élèves bénéficient d'interventions pédagogiques et éducatives se référant aux recommandations de bonnes pratiques de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) et de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Les élèves scolarisés au sein de l'UEEA sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge. Les UEEA associent un enseignant spécialisé, un AESH collectif de l'Education nationale, un éducateur spécialisé et un accompagnant éducatif et social du secteur médico-social.



La transmission de notre identité culturelle : les Ateliers pédagogiques expérimentaux (APEX)

Depuis l'année scolaire 2019/2020, la Ville a initié des Ateliers Pédagogiques Expérimentaux dans ses écoles.

 L'enjeu est d'aborder des sujets de société dans un contexte artistique et créatif, discuter de la non-violence, sensibiliser les élèves sur les réalités écologiques et les bons gestes à adopter, encourager une vision positive.

Des ateliers d'une heure par semaine sont animés par des artistes : jeux d'acteurs et mises en scène, art visuels, chants et musique, danse, contes, arts plastique, théâtre, mise en espace ludique et artistique. Ce projet est soutenu par la CTM et DAC.

Des thématiques citoyennes sont traitées, en phase avec les priorités actuelles : lutte contre les exclusions et le harcèlement, écologie, valeur de solidarité, réflexion sur l'impact des nouvelles technologies...

Les APEX se tiennent sur temps scolaire et sont des lieux de création artistique et des occasions d'expression des élèves.

Nous relevons au fil des années des créations de qualité, un fort engagement des élèves, une mobilisation de langages variés au service de l'expression : langue orale, langue écrite, musique, langage des arts et du corps, numérique...

Les objectifs atteints :

- amélioration du comportement : attention, écoute, engagement et meilleure estime de soi
- travail sur la mémoire des élèves, et l'imagination
- travail collectif pour favoriser la cohésion de groupe et leur permettre de découvrir leur patrimoine culturel commun
- collaboration fructueuse entre enseignant/artiste et mobilisation de connaissances disciplinaires dans une pédagogie de projet
- valorisation des quartiers par des recherches et des productions vidéos
- développer la créativité et l'imagination des enfants autour de réflexions et de recherches



- fédérer les acteurs de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et de l'environnement
- redécouvrir l'importance de la tolérance, le respect, la bienveillance par des actions culturelles

Pour l'année 2023/2024, nous avons constaté une participation en forte progression au plan quantitatif : 19 écoles, 786 élèves. 46% d'écoles en plus 64% d'élèves en plus, par rapport à l'année précédente.

Les créations gagnent en qualité, plus ambitieuses : association de plusieurs écoles (chant, théâtre) ; exploitation de drones pour les créations vidéo, expression des émotions par la voix, la mobilisation du corps, les effets de mise en scène ; associations de plusieurs disciplines artistiques : musique-chant, musique-chant-chorégraphie...





Les crèches de Fort-de-France

Véritable levier pour la prise en charge des enfants, la politique famille du Maire mise en place durant l'année 2022-23 a été basée sur le bien être du nourrisson au sein des crèches municipales, mais aussi sur les nombreux enjeux sociétaux liés à la parentalité.

- Rentrée des agents : 28 Août 2024
- Rentrée des enfants : à partir du 02 septembre 2024

La politique «famille» mise en place par le Maire depuis de nombreuses années vise à pérenniser et optimiser les modes de gardes à destination des jeunes enfants sur le territoire foyalais en partenariat avec la CAF dans le cadre de la convention territoriale globale.

Les Effectifs des crèches

Huit structures municipales ont un agrément de 410 places et 85 «berceaux» sont réservés dans des structures privées, dans le cadre d'une convention de partenariat permettant aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle dans les meilleures conditions.

Un total de 481 enfants ont été accueillis sur l'ensemble des crèches municipales et privées sous conventions avec la Ville, de septembre 2023 à juillet 2024.

La gestion des places en crèches est gérée par la Commission d'attribution de place en crèches, présidée par Claude FORMONT, élue déléguée à la Petite Enfance.


- 487 demandes de places ont été enregistrées et soumises à la commission de juin 2024 :
- 161 dossiers ont été validés pour une rentrée effective au 01 septembre 2024.

Les dossiers non validés seront traités à compter de septembre en fonction des places disponibles. Une attention particulière est portée aux dossiers des jeunes parents et familles en difficultés sociales. Une veille systématique est effectuée durant toute l'année par la Direction Petite Enfance afin de ne laisser aucuns enfants hors du dispositif de prise en charge.

Les contrats sont établis dans le cadre de la Prestation de Service Unique (PSU) et les coûts horaires oscillent entre 0,22 cts et 3,50 €.

La petite enfance demeure un axe incontournable de la politique famille de Fort-de-France et tend à s'adapter au plus près aux besoins des familles et à ceux du personnel en charge de l'accueil des enfants au quotidien, dans un contexte économique et social difficile.


La qualité de vie au travail et l'accompagnement du personnel des crèches, est une des priorités du Maire et de son équipe.

 Depuis Octobre 2022, la direction de la petite enfance organise chaque année, trois **journées pédagogiques à thèmes**, permettant la cohésion d'équipe tout en se dotant d'outils et méthodes visant à améliorer les pratiques professionnelles en direction du jeune enfant.

Au niveau des conditions de travail et de la prise en charge des enfants, les organismes (PMi, Direction de l'alimentation, la Direction Hygiène santé de la ville et la commission communale de sécurité) effectuent des **contrôles permanents durant l'année.**



Les perspectives pour 2024-2025 s'appuieront sur les axes retenus au sein de la Convention Territoriale Globale avec la CAF :

- 
- **Mise en place d'un projet de lutte contre les inégalités sociales** à partir des demandes de places déposées et des dossiers des familles inscrites en crèches
 - **Mise en place d'un plan de communication pour les parents sur la Prestation de Service Unique (PSU)** pour faciliter l'accessibilité à un mode de garde en crèches privées ou publiques
 - **Amélioration des conditions d'accueil** (rénovation des locaux et matériels) et la qualité de service en faveur du bien être et de l'épanouissement du jeune enfant
 - **Mise en place d'un réseau d'échange avec les professionnels de la petite enfance** afin d'améliorer l'accueil des enfants (maillage associatif et institutionnel)
 - **Organisation des 1ères assises de la petite enfance**
 - **Création du réseau pour la prise en charge de l'enfant Différent et porteur de handicap** en crèche.
 - Réalisation d'ateliers/formations au sein des crèches privés et publiques pour **réinterroger la place du père dans les crèches**
 - **Diversifications des solutions d'accueil** du jeune enfant sur le territoire foyais :
 - Expérimentation des accueils en horaires décalés au cœur des quartiers
 - Expérimentation des accueils ponctuels au cœur des quartiers (création de l'espace Flamboyant à Dillon)
 - **Mise en place d'actions autour de la petite enfance** : Semaine nationale de la Petite Enfance, Olympiade Petite enfance.



ENTRETIEN ET TRAVAUX

ÉCOLES ET CRÈCHES

Avant chaque rentrée, les équipes de la Ville réalisent des travaux pour maintenir le parc scolaire et ses abords en bon état. Ces travaux permettent aussi d'assurer des conditions d'accueil adéquates pour les enfants et le personnel encadrant.

Afin de mener à bien ces travaux, plusieurs éléments sont pris en compte :

- Visites sur sites des responsables techniques municipaux
- Echanges avec les équipes pédagogiques et le Département Enfance et Education,
- Priorisation des travaux en fonction des urgences et du type de travaux (sécurité, hygiène, projet pédagogique,...),
- Programmation des travaux et de l'enveloppe des crédits affectés aux écoles et aux crèches, après validation du budget,
- Reports des travaux des années précédentes, qui n'ont pu être réalisés.

Les équipes municipales interviennent dès la fin de l'année scolaire.

Les travaux de réhabilitation lourde nécessitant plusieurs mois de travaux (plus de 2 mois) ne peuvent être réalisés qu'aux mois de juillet et août et sont organisés en phases successives. Ces travaux sont déclinés en tranches opérationnelles sur 2 ou 3 années, ce qui évite de fermer les écoles ou les crèches durant l'année scolaire.

La phase finale consiste, généralement, en des travaux d'embellissement et de peinture. Les différents congés scolaires de l'année sont mis à profit pour finaliser certaines interventions.

Les travaux de rentrée scolaire reposent sur une grande coordination entre les différents services. Différents corps de métier se relaient, que ce soit en termes d'actions techniques et administratives ou encore d'encadrement.

Les équipes de la Ville ont, cette année, effectué des interventions de tout type dans les établissements, des «petites» interventions mais aussi des lourdes, comme dans les écoles de Haut Didier, l'école des Hauts du Port et de Rivière l'Or, pour ne citer que celles-ci.

D'importants travaux ont été réalisés à la Cuisine Centrale, avec des coûts d'investissement qui s'élèvent à plus de 175 000€.

Dans nos crèches, les travaux ne peuvent être réalisés qu'au mois d'août et concernent principalement des traitements anti-termite, reprise d'étanchéité, de peinture et des contrôles réglementaires.

Cette année, le montant des travaux réalisés dans les crèches, les écoles, à la cuisine centrale et pour l'aménagement des abords et des cours s'élève à 948 081 €.

On peut lister les quelques chantiers suivants pour cette année 2024 :

- Accessibilité
- Étanchéité et couverture
- Réfection des cours en enrobé
- Ravalement de façade
- Traitements anti-termites
- Peinture intérieure et extérieure
- Confort thermique avec reprise de faux plafonds
- Sécurité des bâtiments avec les vérifications réglementaires en électricité et en lutte contre l'incendie
- Sécurité des abords (marquage au sol)

Le montant des travaux dans les écoles est de 837 560 €, dans les crèches de 110 521 €.

Le montant des travaux à la cuisine centrale est de 175 882 €.

Le coût pour le mobilier scolaire est de 40 000 € et celui de l'aménagement des abords et des cours d'école 153 000 €.

Travaux à l'école de Pont Viard

Remplacement des chéneaux et réparation de la toiture



Travaux à l'école des Hauts du Port

Travaux d'étanchéité et d'extension du réseau d'évacuation des Eaux Pluviales



Travaux à l'École de Haut Didier

Remplacement du plancher de trois classes.



Travaux à l'École de Reneville

Travaux de réfection de faux-plafond



Travaux à la Cuisine Centrale

Travaux d'installation d'un évaporateur et d'un condenseur pour le sas de deux chambres froides
Installation d'alarme «personne enfermée» dans des chambres froides
Installation d'une porte à lanières dans le sas entre deux chambres froides

